



Recueil des actes administratifs

Le présent recueil est établi en application de la loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale et complétée par le décret 93-1121 du 20 septembre 1993 (art. L 2121-24 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Il a pour but d'informer la population sur les affaires locales. Il contient, à cet effet, principalement des délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés municipaux à caractère réglementaire.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2014

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés, 2 votes contre s'étant exprimés, VOTE LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE LA VILLE pour l'année 2014, qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes de :

SECTION D'INVESTISSEMENT :	2 429 034,67 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT :	2 459 462,76 €

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, ADOPTE le nouveau Règlement Intérieur du Conseil Municipal de la Ville de Garches, qui est consultable au service des Assemblées

DÉBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DANS LA RÉVISION DU POS EN PLU

LE CONSEIL MUNICIPAL, PREND ACTE de la tenue, au sein du conseil Municipal, du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans le cadre du projet de Plan local d'Urbanisme (PLU) de Garches,

ADHÉSION DE LA VILLE DE GARCHES A LA CHARTE DE L'EAU

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE l'adhésion de la Commune de Garches à la Charte de l'Eau dans le territoire des Plaines et Coteaux de la Seine Centrale Urbaine et AUTORISE le Maire ou le Premier Maire Adjoint à signer cette charte au nom de la Ville de Garches

CREATION DE TROIS STATIONS AUTOLIB' A GARCHES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- APPROUVE la création de trois stations Autolib' à Garches en 2014-2015-2016,
- APPROUVE l'adhésion de la Commune de Garches au Syndicat Mixte « Autolib' Métropole »,
- APPROUVE les statuts du Syndicat « Autolib' Métropole »,
- APPROUVE la convention à intervenir entre la Commune de Garches et le Syndicat « Autolib' Métropole », relative au déploiement, au financement et à l'exploitation du service public Autolib' à Garches et AUTORISE le Maire à la signer,
- DECIDE D'INSCRIRE au budget de la Ville les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération en fonctionnement et en investissement,
- AUTORISE le Maire à solliciter les subventions publiques susceptibles d'être obtenues dans ce projet auprès de l'Etat, la Région, le Département, la Communauté d'Agglomération « Cœur de Seine »,
- DÉSIGNE M. Yves MENEL et M. Julien MAGITTERI représentants de la Commune de Garches, appelés à siéger au Comité Syndical du Syndicat Mixte « Autolib' Métropole », respectivement en qualité de délégué titulaire et délégué suppléant,
- MANDATE le Maire ou le Premier Maire Adjoint pour accomplir toutes démarches nécessaires à l'adhésion de la Ville de Garches au Syndicat Mixte « Autolib' Métropole ».

ÉTAT DE CLOTURE CONCERNANT UNE INDEMNISATION A VERSER A LA VILLE SUITE AU SINISTRE DANS LE GARAGE MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE l'état de clôture d'un montant total de 1 228 996,77 € correspondant aux dommages (dont 1 084 825,50 € d'indemnité et 144 171,27 € susceptibles d'être versés après décision de l'arbitrage judiciaire, hors dégâts sur les véhicules), dans le sinistre du garage municipal situé 9, rue des Quatre Vents qui se compose de la manière suivante :

Désignation des biens	Immédiat	Différé	Total
Volume principal	1 024 981,51 €	59 843,99 €	1 084 825,50 €
Surface en litige entre la Ville et la Copropriété	143 338,57 €	832,70 €	144 171,27 €
TOTAL	1 168 320,08 €	60 676,69 €	1 228 996,77 €

et AUTORISE le Maire ou le Premier Maire-Adjoint, à signer les documents à intervenir dans le règlement de cette affaire.

EXTENSION DE LA VIDÉO-PROTECTION URBAINE DANS LA RUE FRÉDÉRIC CLÉMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés, 2 votes contre s'étant manifestés, APPROUVE l'installation d'un système de vidéo-protection à l'intersection de la rue Frédéric Clément et du boulevard du Général de Gaulle à Garches, AUTORISE le Maire ou le Premier Maire-Adjoint à entreprendre les démarches administratives pour obtenir les autorisations nécessaires à cette installation et AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès des services de l'État et du Département des Hauts-de-Seine ainsi qu'auprès de tout organisme public en mesure de soutenir financièrement cette opération.

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS DANS LES RUES DE BUZENVAL ET PORTE JAUNE – CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE AU SIGEIF

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire, qui sera passée entre la Ville de Garches et le SIGEIF pour l'enfouissement des lignes aériennes électriques de distribution publique, de consommation électrique et d'éclairage public,

concernant les rues de la Porte Jaune, pour partie, et la rue de Buzenval à Garches, AUTORISE le Maire ou le Premier Maire-Adjoint à signer ladite convention ainsi que la convention financière, administrative et technique à venir, si les montants qui y sont indiqués sont inférieurs ou égaux à ceux de l'enveloppe définie dans la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire, soit 268 918,27 € TTC. Les crédits sont inscrits au budget de la Ville pour la part qui concerne la Ville de Garches et AUTORISE le Maire ou le Premier Maire-Adjoint à solliciter, pour le compte de la Ville de Garches, auprès de tout organisme public, toutes les subventions et aides publiques susceptibles d'être accordées dans le cadre de cette opération.

GARANTIE D'EMPRUNT DE LA VILLE A LA SA HLM IMMOBILIÈRE 3F POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE DANS L'HOPITAL RAYMOND POINCARÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉLIBÈRE :

Article 1^{er} : L'assemblée délibérante de la Commune de Garches accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 6 131 000 euros, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 9111 constitué de 2 lignes du Prêt. Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : le Conseil s'engage, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

SIGNATURE D'UN MARCHÉ DE SERVICES EN ASSURANCES "RESPONSABILITE CIVILE", "DOMMAGES AUX BIENS" & "FLOTTE AUTOMOBILE"

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer les marchés avec les entreprises déclarées attributaires par la Commission d'Appel d'Offres, à savoir :

1. Lot n° 1 : "responsabilité civile et risques annexes" - compagnie AREAS / courtier Paris Nord Assurances, aux conditions suivantes : Etendue des garanties totale (1^{ère} et 2^{ème} lignes), Taux : 0,09 % de la masse salariale, Prime TTC : 12.262,50 € (honoraires du courtier inclus), Frais de quittance : 55 € à chaque émission.
2. Lot n° 2 : "dommages aux biens et risques annexes" - Mutuelle Alsace-Lorraine-Jura / courtier Breteuil Assurances Courtage, aux conditions suivantes : Formule de franchise n° 2 (2.000 €), Taux HT : 0,368/m², Prime TTC : 28.078,40 € pour 70.000 m² (honoraires du courtier inclus).
3. Lot not n° 3 : "flotte automobile et risques annexes" - SMACL / courtier Cabinet HAYE, aux conditions suivantes : Formule de franchise n° 3 (600 €), Prime TTC : 46.564,77 € (53.549,49 € honoraires du courtier inclus).

RETRAIT DE LA VILLE DE L'UNION DES SYNDICATS DES COPROPRIÉTAIRES DU DOMAINE DE LA VERBOISE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE le retrait de la Ville de Garches de l'Union des Syndicats des Copropriétaires du Domaine de la Verboise, AUTORISE le Maire ou le Premier Maire Adjoint à signer, au nom de la Commune, les actes à intervenir dans cette affaire et DÉSIGNE le notaire de Garches pour assister juridiquement la Ville dans cette affaire.

MISE A JOUR ET COMPLEMENT DE DEMANDES DE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE le tableau ci-joint comprenant la liste des opérations devant faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'État, la Région, le Département des Hauts-de-Seine, la Communauté d'Agglomération « Cœur de Seine » et d'une manière générale auprès de tous les organismes publics susceptibles d'apporter leur concours dans le financement de ces opérations, APPROUVE les opérations complémentaires à la délibération du 28 avril 2014 concernant :

- l'acquisition d'un camion benne,
- des travaux dans le bâtiment les communs,
- la création de deux stations Autolib'.

APPROUVE la rénovation des aérothermes dans le gymnase les Meuries à Garches et la demande de subvention qui s'y rapporte et AUTORISE le Maire ou le Premier Maire-Adjoint à entreprendre les démarches utiles pour obtenir les subventions de la part des partenaires publics.

RECOUVREMENT DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉLIBÈRE :

Article 1^{er} : La taxe communale sur la consommation finale d'électricité, perçue par le SIGEIF en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité à compter des impositions dues au titre de l'année 2015, est reversée à la commune à hauteur du pourcentage maximal légalement prévu ou, à défaut de plafond légal, à hauteur de 99 % du produit perçu sur le territoire de la commune, conformément à la délibération concordante prise par le SIGEIF.

Article 2 : Le Maire est autorisé à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

SEJOUR EXTERNE DE L'ECOLE DES SPORTS ORGANISE PAR LA VILLE AU COURS DES VACANCES D'HIVER 2015 - FIXATION DES TARIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE le programme du séjour de ski organisé par l'Ecole des Sports à COURCHEVEL 1550 (73) pendant les vacances scolaires d'Hiver 2015, FIXE la participation des familles à ce séjour de la manière suivante :

Enfants de 9 à 12 ans	Garchois :	1 ^{er} enfant	750 €
		2 ^{ème} enfant	637 €
	Non Garchois :		900 €
Enfants de 13 à 18 ans	Garchois :	1 ^{er} enfant	825 €
		2 ^{ème} enfant	701 €
	Non Garchois :		990 €

et AUTORISE le Maire à signer les conventions à intervenir avec les organismes concernés.

TARIFS DES ACTIVITES ET STAGES ORGANISÉS PAR L'ECOLE DES SPORTS

LE CONSEIL MUNICIPAL, décide, à l'unanimité, D'AUTORISER le Maire, par décision municipale prise dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- à arrêter, à compter des vacances scolaires de la Toussaint 2014, le programme des activités et stages, pour toutes les vacances scolaires, organisés par l'Ecole des Sports
- et à fixer les tarifs qui seront soit gratuits, soit compris entre 1,50€ et 25€ maximum, étant entendu que ces prix s'ajoutent à celui de la journée « accueil de loisirs vacances » calculé suivant le taux d'effort.

DE RECONDUIRE ces dispositions pour les années à venir et D'AUTORISER le Maire à signer les conventions à intervenir avec les différents organismes.

PERSONNEL COMMUNAL – SUPPRESSION DE POSTES DANS LE CADRE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉCIDE la suppression de :

- de 33 postes de surveillants de cantine, effectif passant de 98 à 65,
- de 12 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet, effectif passant de 24 à 12,
- de 8 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet, effectif passant de 15 à 7,
- de 10 postes d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps complet, effectif passant de 20 à 10,
- de 8 postes d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps non complet, effectif passant de 24 à 16.

PERSONNEL COMMUNAL – RAPPORT SUR LA SITUATION DES AGENTS ET PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE (Loi n°2012-347 du 12 mars 2012)

LE CONSEIL MUNICIPAL, décide, à l'unanimité, De proposer, dans le cadre de ce processus de titularisation, les 6 agents concernés par cette mesure et D'ouvrir ces 6 postes à l'accès d'emplois titulaires, à savoir :

- 4 postes d'éducateur des activités physiques et sportives
- 1 poste d'éducatrice de jeunes enfants
- 1 poste d'agent de maîtrise.

PERSONNEL COMMUNAL – TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE A TEMPS COMPLET EN UN POSTE D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS NON COMPLET (MI TEMPS)

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉCIDE DE TRANSFORMER 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, à temps complet, effectif passant de 7 à 6 en un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à mi-temps, effectif passant de 3 à 4.

0 0 0

DÉCISIONS DU MAIRE

Par délégation du Conseil Municipal du 9 avril 2014 et prises en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N° de la décision	DATE de la décision	OBJET DE LA DECISION
2014-089	3/06/2014	Décision portant signature d'une convention de partenariat avec la société Kid Mouv
2014-090	12/06/2014	Décision portant signature d'un avenant n°4 à la police responsabilité civile
2014-091	10/06/2014	Décision fixant le prix du billet de cinéma dans le cadre de l'opération la fête du cinéma
2014-092	4/06/2014	Décision portant signature d'un contrat de maintenance préventive
2014-093	17/06/2014	Décision portant signature d'une convention relative à la mise en place d'un dispositif préventif de secours protection civile
2014-094	17/06/2014	Décision portant signature d'une convention relative à la mise en place d'un dispositif préventif de secours croix rouge

2014-095	17/06/2014	Décision fixant les tarifs des activités et sorties de l'espace jeunes pour la période de juillet 2014
2014-096	20/05/2014	Décision portant signature d'un contrat de location d'automates et de décors de Noël avec la société JACMAN
2014-097	13/06/2014	Décision portant signature d'un contrat concernant deux conférences : Les Quinze îles parisiennes le 6 Mai 2014. Le vitrail contemporain de 1950 à nos jours le 3 Juillet 2014 à la Résidence les Tilleuls
2014-098	20/06/2014	Décision portant signature d'une convention d'occupation à titre précaire et révocable d'un appartement sis à Garches 13, rue de Suresnes
2014-099	3/07/2014	Décision Relative à la signature d'un marché de prestations de crèche avec les Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest (HUPIFO)
2014-100	1/07/2014	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2014-101	1/07/2014	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2014-102	1/07/2014	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2014-103	1/07/2014	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2014-104	27/06/2014	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2014-105	27/06/2014	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2014-106	27/06/2014	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2014-107	13/06/2014	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2014-108	11/07/2014	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2014-109	13/05/2014	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2014-110	10/05/2014	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2014-111	3/07/2014	Décision portant signature d'un avenant n° 1 à la convention de location-gestion de la RPA de Garches
2014-113	1/07/2014	Décision portant signature d'un contrat concernant un concert le 31 juillet 2014 à la résidence Les Tilleuls
2014-114	27/06/2014	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2014-115	9/07/2014	Décision concernant le contrat d'entretien de la plieuse PL75C
2014-116	4/07/2014	Décision mettant fin à la mise à disposition d'un logement propriété de la Ville sis 13 rue de Suresnes
2014-117	5/07/2014	Décision portant institution d'une régie de recettes médiathèque
2014-118	23/07/2014	Décision Convention relative à la mise en œuvre d'activités périscolaires Association ASEVE
2014-119	23/07/2014	Décision Convention relative à la mise en œuvre d'activités périscolaires Association CORZEHAM
2014-120	23/07/2014	Décision Convention relative à la mise en œuvre d'activités périscolaires MATTOUT Séverine
2014-121	9/07/2014	Décision Portant signature d'un contrat avec l'Association Santé Energie Vitalité Equilibre (LA SEVE) pour une conférence sur « Le Sommeil : support de la vitalité » animée par Madame FRAPPIER (naturopathe) le Jeudi 21 Août 2014
2014-122	21/07/2014	Décision Concernant le contrat de gestion de l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules automobiles abandonnés, accidentés ou en stationnement illicite sur le territoire de la commune
2014-123	23/07/2014	Décision portant défense des intérêts de la Ville dans une procédure contentieuse devant la juridiction administrative.
2014-124	23/07/2014	Décision Portant défense des intérêts de la Ville dans une procédure juridique devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise
2014-125	10/07/2014	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2014-126	31/07/2014	Décision convention n°11607400 de mise à disposition d'emballages de gaz medium et grandes bouteilles ARCAL MAG SMARTOP
2014-127	25/08/2014	Décision portant signature d'un contrat d'engagement relatif à une conférence sur le thème « On a vandalisé nos chefs d'œuvre : la Vénus de Vélasquez, la Joconde ... » donnée par Mme F. Dervieux le Jeudi 4 Septembre à 15 h à la Résidence les Tilleuls
2014-128	25/08/2014	Décision portant signature d'un contrat d'engagement relatif à une prestation musicale « Harmonica Chromatique chant » interprétée par Mr Jean Michel Doucet, musicien chanteur le Lundi 29 Décembre 2014 à 15 h à la Résidence les Tilleuls
2014-129	22/08/2014	Décision portant institution d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits à consommer pour les repas du restaurant municipal

2014-130	04/09/2014	Décision portant signature avec l'association « Au cours des âges » d'une convention relative à la mise à disposition du local « Garches point accueil »
2014-131	04/09/2014	Décision portant signature d'une convention de prestation de service avec l'ADACSL et l'association « Au cours des âges » pour l'organisation de cours d'informatique à destination des seniors garchois
2014-132	08/09/2014	Décision Convention relative à la mise en œuvre d'activités périscolaires Association AVENTURE DES MOTS
2014-133	28/08/2014	Décision portant signature d'un avenant n°1 au contrat d'assistance et de maintenance n° 130508 avec la Société TECHNOCARTE
2014-134	27/08/2014	Décision fixant le prix du billet de cinéma dans le cadre de l'opération « la rentrée du cinéma»
2014-135	28/08/2014	Décision fixant les tarifs des spectacles du centre culturel pour la saison 2014/2015
2014-136	29/08/2014	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2014-137	07/08/2014	Décision portant signature d'une convention entre la ville de Garches et l'école américaine de Saint-Cloud
2014-138	07/08/2014	Décision portant signature d'une convention entre la ville de Garches et le collège Henri Bergson
2014-139	03/09/2014	Décision Convention avec ANTARGAZ relative au règlement des factures de Gaz par prélèvement automatique.
2014-140	9/9/2014	Décision relative à une convention de mise à disposition d'un local de la ville de Garches pour des cours de danse « adultes »
2014-141	15/09/2014	Décision portant défense des intérêts de la ville dans une procédure contentieuse devant la juridiction administrative
2014-142	10/09/2014	Décision portant signature d'une convention d'occupation à titre précaire et révocable d'un appartement sis à Garches 86, Grande Rue
2014-143	11/09/2014	Décision portant signature d'une convention d'occupation à titre précaire et révocable d'un appartement sis à Garches 13, rue de Suresnes
2014-144	12/09/2014	Décision portant signature d'un avenant au contrat d'assistance téléphonique et mise à niveau des logiciels n° CL20130301-10459/00
2014-145	03/07/2014	Décision portant signature d'un contrat pour un spectacle de contes «Fées !...?» le samedi 22 novembre 2014 à la Bibliothèque« Enfants »
2014-146	05/09/2014	Décision portant signature d'un contrat d'animation en musicothérapie, stimulation et relaxation le Jeudi 19 Février 2015 à la Résidence les Tilleuls
2014-147	02/09/2014	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2014-148	10/09/2014	Décision portant signature de contrat entre la Ville de Garches et la société APSARA Productions
2014-149	10/09/2014	Décision Portant signature de contrat entre la Ville de Garches et la société APSARA Productions
2014-150	10/09/2014	Décision Portant signature de contrat entre la Ville de Garches et la société APSARA Productions
2014-151	18/09/2014	Décision Abrogeant la décision n° 2014/119 concernant la convention relative à la mise en œuvre d'activités périscolaires avec l'Association CORZEHAM
2014-152	18/09/2014	Décision portant défense des intérêts de la Ville dans une procédure juridique devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise
2014-153	19/09/2014	Décision portant signature de contrat entre la Ville de Garches et l'association Université Virtuelle de Temps disponible (UVTD)
2014-154	12/09/2014	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2014-155	23/09/2014	Décision portant institution d'une régie de recettes pour les restaurants scolaires
2014-156	23/09/2014	Décision portant institution d'une régie de recettes « droits scolaires » à la ville de Garches

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} DÉCEMBRE 2014**

RÉVISION DE CERTAINS TARIFS MUNICIPAUX ET TAXES ET REDEVANCES 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉCIDE de fixer ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2015, les tarifs de certains services municipaux dont la liste est consultable en Mairie et sur le site Internet de la Ville, www.ville-garches.fr, rubrique Mairie, « administration municipale », comptes rendus du conseil municipal : piscine, salle de culture physique, tennis, recouvrement de charges, droit, taxes et redevances.

FIXATION DES TARIFS DES CLASSES DEPLACÉES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2014/2015

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés, 2 votes contre s'étant manifestés, FIXE la participation des familles aux classes déplacées, pour l'année scolaire 2014/2015, de la manière suivante :

	TAUX D'EFFORT	TARIF PLANCHER	TARIF PLAFOND	TARIF HORS GARCHES
Tarif / nuitée	2,8571 %	3,70 €	40 €	48 €

et AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir avec les organismes concernés.

ORGANISATION D'UN SEJOUR PAR L'ACCUEIL DE LOISIRS DES 4 VENTS AU COURS DES VACANCES DE PRINTEMPS 2015 – FIXATION DES TARIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE l'organisation, par l'accueil de loisirs des 4 Vents, du séjour au centre "Le Moulin de la Minoterie" à Uzerche (19), du dimanche 19 avril 2015 au jeudi 30 avril 2015. FIXE la participation des familles à ce séjour de la manière suivante :

TAUX D'EFFORT	TARIF PLANCHER	TARIF PLAFOND	TARIF HORS GARCHES
32,1429 %	165 €	450 €	510 €

et AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir avec l'organisme concerné.

CINEMA CINE-GARCHES FIXATION DES TARIFS A L'OCCASION DE L'OPERATION ORGANISEE SUR LE PLAN NATIONAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à créer des tarifs pour les séances de cinéma au Ciné-Garches à l'occasion d'opérations organisées sur le plan national, par décision municipale, tarifs ne pouvant pas excéder le tarif normal.

MARCHE D'APPROVISIONNEMENT FORAIN – FIXATION DES TARIFS 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, FIXE comme suit pour l'année 2015, les tarifs des droits de place par ½ journée de marché et par mètre linéaire de façade marchande :

- commerçants abonnés : 3,47 €
- commerçants non abonnés : 4,56 €

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION ANNUELLE AU SIVU « GARCHES/MARNES LA COQUETTE »

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE le versement d'une subvention annuelle de 10 000 € au SIVU « Garches / Marnes-la-Coquette » au titre de l'année 2014.

**CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT AVEC L'ASSOCIATION AGLAÉ
POUR L'ANNEE 2015**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE le maire à signer, avec l'Association AGLAÉ, la convention définissant, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, les conditions d'attribution des subventions municipales à cette association.

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°2

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉCIDE de procéder à la décision budgétaire modificative n°2 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

Crédits en augmentation

Imputation	Libellé	Crédit avant augmentation	Montant de l'augmentation	Crédit après augmentation
7811-01 (UB02)	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0 €	+ 860,90 €	860,90 €

Dépenses

Crédits en augmentation

Imputation	Libellé	Crédit avant augmentation	Montant de l'augmentation	Crédit après augmentation
023-01 (UB02)	Virement à la section d'investissement	2.329.457,76 €	+ 860,90 €	2.330.318,66 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

Crédits en augmentation

Imputation	Libellé	Crédit avant augmentation	Montant de l'augmentation	Crédit après augmentation
021-01 (UB02)	Virement de la section de fonctionnement	2.329.457,76 €	+ 860,90 €	2.330.318,66 €

Dépenses

Crédits en augmentation

Imputation	Libellé	Crédit avant augmentation	Montant de l'augmentation	Crédit après augmentation
28031-01 (UB02)	Amortissements des frais d'études	0 €	+ 860,90 €	860,90 €

ADMISSION EN NON VALEUR DES PRODUITS IRRECOUVRABLES DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE l'admission en non-valeur des créances suivantes :

Exercice	Montant
2009	19,70 €
2010	135,00 €
2011	71,80 €
2012	112,26 €
2013	344,07 €
2014	3 281,76 €
TOTAL	3 964,59 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

FIXATION DU TAUX POUR LA PART COMMUNALE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions s'étant manifestées, décide DE RECONDUIRE, sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement fixée à l'article L 331-2 du Code de l'Urbanisme, DE MAINTENIR à 5% le taux de cette taxe et DE RENOUVELER l'exonération totale, en application de l'article L 331-9 du Code de l'Urbanisme, les surfaces de logements sociaux éligibles à l'article 55 de la loi SRU.

La présente délibération est valable pour une durée indéterminée. Toutefois, le taux et les exonérations peuvent être modifiés tous les ans.

APPEL D'OFFRES OUVERT CONCERNANT LE NETTOYAGE DES LOCAUX ET DE LA VITRERIE DE CERTAINS BATIMENTS COMMUNAUX DE LA VILLE – ANNEES 2015 A 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer le marché à intervenir avec la société NICKEL pour le nettoyage des locaux et de la vitrerie de certains bâtiments communaux pour une durée d'un an, à compter du 01 février 2015, renouvelable par reconduction expresse deux fois sans pouvoir excéder 3 ans, soit jusqu'au 31 janvier 2018

MISE A DISPOSITION GRATUITE DES SALLES MUNICIPALES DANS LE CADRE DES CAMPAGNES ELECTORALES POUR LES PROCHAINS SCRUTINS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE d'accorder, pendant tout le mandat, dans le cadre des différents scrutins à venir, la gratuité de la mise à disposition des salles municipales équipées pour recevoir du public (salle Aquilon, salle Marcel Pagnol, salle Claude Bolling, et les salons du Domaine des 4 Vents), à l'ensemble des listes en présence qui en feront la demande.

La mise à disposition gratuite est possible dans les 3 mois qui précèdent chaque scrutin.

EVALUATION PROFESSIONNELLE – MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME

LE CONSEIL MUNICIPAL, décide, à l'unanimité, DE METTRE EN PLACE la première évaluation des personnels dès 2014 et DE RETENIR les critères fixés par le décret 2010-716 du 29 juin 2010.

PERSONNEL COMMUNAL - TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE EN POSTE DE REDACTEUR

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉCIDE DE TRANSFORMER un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe en poste de rédacteur.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL APPELES A SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE HENRI BERGSON

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, PROCEDE à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant appelés à siéger au sein du conseil d'administration du collège Henri Bergson. Ont été désignés :

- | TITULAIRE | SUPPLEANT |
|---------------------|---------------------|
| • Mme Sylvie BOSSET | • M. KOCH-CHEVALIER |

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE la modification de l'article 25 alinéas 2 et 3 du règlement intérieur du conseil municipal de la façon suivante :

« A chaque séance du Conseil Municipal, 30 minutes au maximum seront consacrées, en fin de séance, à l'exposé des questions orales. L'auteur de la ou des questions orales, dont le nombre est limité à 3 par groupe, disposera d'un temps de parole raisonnable. »

« Le libellé des questions adressées au Maire devra lui être transmis si possible un jour franc avant la réunion du Conseil Municipal afin de permettre d'y apporter les réponses souhaitées. »

SUBSTITUTION AU SEIN DU SIGEIF DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « LES PORTES DE L'ESSONNE » A LA COMMUNE DE MORANGIS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DELIBERE :

Article 1^{er} : prend acte de la substitution de la Communauté d'agglomération « Les Portes de l'Essonne » à la commune de Morangis pour l'exercice des compétences relatives à la distribution publique d'électricité et de gaz naturel.

Article 2 : l'article 3 des statuts du SIGEIF est mis en conformité et est rédigé de la façon suivante :

« De nouveaux membres peuvent être admis dans le périmètre du Syndicat qui est étendu conformément aux dispositions de l'article L. 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans l'hypothèse du transfert au Syndicat par un Membre d'une compétence statutaire, la délibération de l'organe délibérant du Membre concerné portant transfert de compétence est notifiée au président du syndicat. Celui-ci informe le maire ou le président de chacun des Membres.

Le transfert prend effet au premier jour du mois qui suit la date à laquelle la décision de l'assemblée délibérante du Membre portant transfert de compétences est devenue exécutoire. »

Les autres modalités de transfert non prévues aux présents statuts sont fixées par le Comité syndical.

AUTORISATION DE LIQUIDER, MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2015 avant le vote du budget 2015 dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2014, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

SEJOUR EXTERNE DE L'ECOLE DES SPORTS ORGANISE PAR LA VILLE AU COURS DES VACANCES D'HIVER 2015 FIXATION DES TARIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, FIXE la participation des familles du séjour de ski organisé par l'Ecole des Sports à COURCHEVEL 1550 (73) pendant les vacances scolaires d'Hiver 2015 de la manière suivante :

Enfants de 9 à 12 ans	Garchois : 1 ^{er} enfant	690 €
	2 ^{ème} enfant	590 €
	Non Garchois :	800 €
Adolescents de 13 à 18 ans	Garchois : 1 ^{er} enfant	750 €
	2 ^{ème} enfant	600 €
	Non Garchois :	875 €

DÉCISIONS DU MAIRE

Par délégation du Conseil Municipal du 9 avril 2014 et prises en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N° de la décision	DATE de la décision	OBJET DE LA DECISION
2014-157	03/10/2014	Décision fixant les tarifs des activités et sorties de l'espace jeunes pour les vacances de la toussaint 2014
2014-158	25/09/2014	Décision portant signature d'une convention entre la ville de Garches et le stade français triathlon
2014-159	09/10/2014	Décision portant signature d'une convention entre la ville de Garches et le collège Henri Bergson
2014-160	30/09/2014	Décision portant signature d'une convention entre la ville de Garches et l'association science et sport
2014-161	12/09/2014	Décision portant signature d'un contrat de 12 séances de gymnastique « ESSETRICS » réservées aux seniors du Mardi 16 Septembre 2014 au Mardi 14 Avril 2015 de 14:45 à 15:30 à la Résidence les Tilleuls
2014-162	07/10/2014	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2014-163	09/10/2014	Décision Portant défense des intérêts de la Ville dans une procédure juridique devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise
2014-164	6/10/2014	Décision fixant les tarifs des activités et stages de l'école des sports pour la période des vacances de la toussaint
2014-165	10/10/2014	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2014-166	10/10/2014	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2014-167	10/10/2014	Décision portant signature d'un contrat concernant une animation spectacle le jeudi 19 mars 2015 à la résidence les tilleuls
2014-168	8/10/2014	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2014-169	16/10/2014	Décision portant défense des intérêts de la Ville dans une procédure en référé-suspension devant la juridiction administrative
2014-170	17/10/2014	Décision concernant le Contrat de vérification périodique des disconnecteurs
2014-171	2/10/2014	Décision convention avec POWEO DIRECT ENERGIE relative au règlement des factures de Gaz naturel par prélèvement automatique.
2014-172	24/10/2014	Décision portant signature d'une convention de prestation de service avec l'ADACSL et l'association « au cours des âges » pour l'organisation de cours d'informatique à destination des seniors garchois
2014-173	29/10/2014	Décision fixant les tarifs des activités et sorties de l'espace jeunes pour la période de novembre et décembre 2014
2014-174	27/10/2014	Décision portant signature d'un contrat d'engagement relatif à une conférence sur le thème « La vie Parisienne : l'âge d'or de Montmartre » donnée par Mme B. Givre le Jeudi 6 Novembre à 15 h à la Résidence les Tilleuls
2014-175	24/10/2014	Décision portant signature avec l'association « au cours des âges » de l'avenant de la convention relative à la mise à disposition du local « Garches point accueil »
2014-176	21/10/2014	Décision portant signature d'un contrat d'engagement avec Madame Dominique AUGAGNEUR, créatrice, pour l'animation d'un atelier de cartonnage sur le thème de Noël (confection de la décoration de Noël) le Jeudi 4 Décembre 2014
2014-177	23/10/2014	Décision Portant signature d'un contrat d'engagement pour une animation musicale : Ensemble Skazki (chants russes et tziganes) orchestrée le Jeudi 20 Novembre 2014

2014-178	14/10/2014	Décision portant signature d'une convention entre la ville de Garches et ALVVF
2014-179	24/10/2014	Décision portant signature d'un contrat avec l'AFM
2014-181	6/11/2014	Décision portant signature d'un contrat de mandat au ciné Garches
2014-182	10/11/2014	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2014-183	12/11/2014	Décision portant signature d'une convention relative à la mise en place d'un dispositif préventif de secours
2014-184	14/11/2014	Décision confiant une étude juridique à maitre Rouxel, avocat à la cour
2014-185	5/11/2014	Décision portant signature d'un contrat avec l'association LA SEVE concernant une conférence le mardi 25 novembre 2014
2014-186	13/11/2014	Décision portant signature d'une convention entre la ville et la protection civile relative à la mise en place d'un dispositif préventif de secours
2014-187	6/11/2014	Décision portant signature de contrat pour un spectacle de jean jacques Gueroult intitulé Joyeux Noël monsieur hibou
2014-188	25/11/2014	Décision portant signature d'un contrat de spectacle
2014-189	25/11/2014	Décision portant contrat d'assistance téléphonique des progiciels Cegid public
2014-190	25/11/2014	Décision portant contrat de maintenance des progiciels Cegid public
2014-191	20/11/2014	Décision portant signature avec l'association les amis du jumelage de Garches Grobenzell de la convention relative à la mise à disposition du local Garches point accueil
2014-192	21/10/2014	Décision portant signature d'un contrat pour le spectacle les aventures de gribouille Noël et ses amis présenté par la compagnie levez le rideau à la crèche la rose des vents
2014-193	14/10/2014	Décision portant signature d'un contrat de service et de maintenance avec la société Gescime
2014-194	21/10/2014	Décision portant signature d'un contrat d'engagement avec madame Nelly Dequesne pour l'animation d'une après-midi dansante avec conte musical le mercredi 10 décembre 2014

DROITS DES SOLS DU 1^{ER} AOÛT AU 31 DÉCEMBRE 2014

DÉCLARATIONS PRÉALABLES ACCORDÉES

04/08/2014	10, allée des Belles Vues	Construction d'une terrasse extérieure, modification de façades et de toiture
04/08/2014	100, bd. du Général de Gaulle	Construction d'une véranda et modification du portail
06/08/2014	28, av. Alphonse De Neuville	Division en vue de construire
11/08/2014	77, rue Jean Mermoz	Division en vue de construire
11/08/2014	34, rue de Suresnes	Remplacement de la clôture par des lattes de châtaignier jointif, mise en place d'une haie végétale
19/08/2014	11, rue de la République	Ravalement de façades en peinture RAL 9003 pour crépi et RAL 7044 pour colombage
19/08/2014	59, rue du Docteur Debat	Création d'un atelier cuisine dans un bâtiment municipal existant ouvert au public. Couverture par une verrière du patio intérieur et remplacement des menuiseries extérieures en aluminium anodisé équipées de double vitrage clair
01/09/2014	50 ter, rue Athime Rué	Remplacement d'une porte
03/09/2014	46, rue Frédéric Clément	Ravalement des façades
05/09/2014	3, rue Civiale	Rénovation d'une ancienne isolation par l'extérieur

16/09/2014	156, bd. du Général de Gaulle	Changement d'usage et création de 2 baies
25/09/2014	19, rue de la République	Modification de la clôture pour la création d'un portail de 3 m en aluminium laqué noir RAL 9004 et création d'une terrasse en teck.
12/11/2014	5, rue Gustave Lambert	Création d'un auvent à usage de stationnement.
21/11/2014	152-154, bd. Général De Gaulle	Transformation du lot 6 de bureaux en logement (rez-de-chaussée)
29/12/2014	161, rue de Buzenval	Construction d'une annexe à usage de stationnement couvert

DÉCLARATIONS PRÉALABLES REFUSÉES

18/08/2014	57, rue Jean Mermoz	Aménagement de sol pour deux places de stationnement aérien - Géotextile recouvert de gravier ciment.
08/09/2014	161, rue de la Porte Jaune	Modification d'enseignes en bandeau
12/09/2014	106, bd. du Général de Gaulle	Agrandissement de 2 fenêtres
13/11/2014	12, av. Joffre	Modification d'emplacement de l'entrée d'une devanture commerciale. Aménagement de la boutique et pose d'une enseigne.

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS

06/10/2014	77, rue Jean Mermoz	Construction d'une maison individuelle
06/10/2014	11, av. Brézin	Modification hauteur et extension
27/10/2014	25, av. du Parc de Craon	Surélévation d'une maison individuelle. Remblaiement du terrain et démolition d'un abri de jardin.
27/10/2014	15, rue des Bures	Construction d'une maison individuelle R+1 sur sous-sol. Toiture : 4 faibles pentes en zinc naturel. Enduit de façade gratté ton pierre clair. Menuiseries alu, ton noir sablé RAL 2100
27/10/2014	35, Grande Rue	Construction d'un bâtiment de R+3 sur niveau de sous-sol comprenant 18 logements destinés à la location. Modification des clôtures sur rue. Modification des places de stationnements extérieures.
03/11/2014	6, rue des Vergers	Modification de façades - création d'un garage - surélévation de la partie sud - le terrain doit être divisé en jouissance avant l'achèvement de la construction.
03/11/2014	28 -30, av. Alphonse de Neuville	Extension et rénovation d'une maison existante.
03/11/2014	34-36, rue des Croissants	Modifications de façades et de largeur ou hauteur des bâtiments
13/11/2014	18, chemin des Vignes	Modification du bâti

**ARRÊTES MUNICIPAUX
A CARACTÈRE RÉGLEMENTAIRE**

ARRÊTÉ DU 5/8/2014 MODIFIANT L'ARRÊTÉ DU 06/12/2011 RÉGLEMENTANT LE STATIONNEMENT DES COMMERÇANTS FORAINS AUX ABORDS DU MARCHÉ PLACE SAINT-LOUIS

Article 1^{er} : L'article 3 de l'arrêté municipal du 06 Décembre 2011 susvisé est modifié comme suit : « A compter du 1er Septembre 2014, le stationnement des commerçants forains est strictement interdit dans la voie de dégagement « dépose minute » située rue de Suresnes au droit du groupe scolaire Pasteur, le Mercredi de 0h00 à 15h00 ».

Article 2 : Le stationnement de ces véhicules est considéré comme gênant. Tout véhicule en infraction fera l'objet d'un enlèvement par la fourrière aux frais et risques du contrevenant.

Une signalisation de prescription sera apposée afin de porter à la connaissance des usagers les règles ci-dessus.

CAISSE DES ÉCOLES PUBLIQUES

Séance du 24 septembre 2014

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DU 2 JUILLET 2014

Le procès-verbal du comité du 2 juillet 2014 est approuvé à l'unanimité.

DÉCISION DE CONSTITUER UN COMITÉ TECHNIQUE ET UN COMITÉ D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ COMMUN AVEC CEUX DE LA MAIRIE.

La délibération concernant la création d'un Comité Technique et d'un Comité d'Hygiène et de Sécurité commun avec ceux de la mairie est approuvée à l'unanimité par les membres du comité.

TRANSFORMATION DE POSTES – ADAPTATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

La délibération concernant la transformation de postes – adaptation du tableau des effectifs est approuvée à l'unanimité par les membres du comité.

Séance du 3 décembre 2014

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DU 24 SEPTEMBRE 2014

Le procès-verbal du comité du 24 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION JPA DES HAUTS-DE-SEINE

Les membres du comité acceptent, à l'unanimité, de renouveler leur adhésion à Jeunesse au plein air pour la somme totale de 135 €.

DEMANDE D'AIDES DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Les membres du comité décident d'accorder le tarif plancher du 1^{er} décembre 2014 au 31 août 2015 à 5 familles. Ils souhaitent qu'une prise de contact soit faite auprès de l'assistante sociale du collège pour deux enfants scolarisés dans cet établissement et refusent de satisfaire les demandes de tarif plancher à deux familles puisque les critères d'affectation des aides de la Caisse des Écoles ne semblent pas réunis.

ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 7 OCTOBRE 1999 PORTANT CRÉATION D'UNE RÉGIE DE RECETTES AUPRÈS DE LA CAISSE DES ÉCOLES PUBLIQUES DE GARCHES

Les membres du comité approuvent cette délibération.

DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION DU COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES AU PRÉSIDENT DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Les membres du comité approuvent cette délibération.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 8 septembre 2014

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JUIN 2014

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 23 juin 2014 est adopté, à l'unanimité, des membres présents.

FIXATION DU TARIF DE PARTICIPATION DES USAGERS GARCHOIS AUX COÛTS D'ABONNEMENT DU SYSTÈME DE TÉLÉALARME

Dans le cadre de la reprise de la gestion, par le Centre Communal d'Action Sociale, du dispositif de téléassistance, le Conseil d'Administration du CCAS décide, à l'unanimité, de fixer comme suit, à compter du 01/10/2014, le montant trimestriel de participation des abonnés à :

- 15 € pour les abonnés imposables
- 7,50 € pour les abonnés non imposables

Cette participation tient compte de la subvention du Conseil Général.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « NOUVELLES VOIES »

Le Conseil d'Administration du CCAS, décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire, Président du CCAS, à signer la convention de partenariat à intervenir avec l'association Nouvelles Voies, en vue de l'accompagnement juridique et administratif, à domicile, des seniors isolés et des publics en difficulté.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS EXAMINE ENSUITE

- Une demande d'aide financière

Séance du 7 octobre 2014

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 SEPTEMBRE 2014 :

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration du 8 septembre 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents.

AIDE FINANCIÈRE POUR L'ORGANISATION D'UN SÉJOUR DE SKI A DESTINATION DE JEUNES GARCHOIS :

Suite à la présentation, par les animateurs de l'Espace Jeunes, du projet, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'Association « Garches Evènements », une aide financière de 3 200 €, pour l'organisation, en février 2015, d'un séjour de ski à destination de sept jeunes Garchois issus de familles aux revenus modestes.

AIDE FINANCIÈRE POUR L'ORGANISATION D'UN SÉJOUR DE SKI A DESTINATION DE JEUNES MAJEURS DE LA VILLE :

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., à l'unanimité, décide d'accorder une aide financière de 1 435,12 € pour l'organisation d'un séjour de ski, en mars 2015, à destination de cinq jeunes majeurs de la Ville.

L'aide sera directement versée sur le compte de l'Association Garches Evènements.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2014 :

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., à l'unanimité, vote, par article en investissement et par chapitre en fonctionnement, le budget supplémentaire 2014 du C.C.A.S. qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section d'investissement	13 139,28 €
Section de fonctionnement	47 280,19 €

ALLOCATION DE FIN D'ANNÉE :

Le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité, décide de reconduire pour 2014 le versement d'une allocation de fin d'année aux personnes retraitées, bénéficiaires de l'allocation communale complémentaire, et de maintenir le montant de cette allocation à 40 € pour une personne seule et de 50 € pour un couple.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS EXAMINE ENSUITE

- Une demande d'aide financière

Séance du 9 décembre 2014

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 OCTOBRE 2014

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 7 octobre 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents.

SIGNATURE AVEC LA MUTUELLE FAMILIALE, DE LA CONVENTION « OPTION-SOLIDARITÉ » POUR L'ANNÉE 2015

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., à l'unanimité, décide de reconduire, pour l'année 2015, sur la base d'une présentation en trois tranches de prise en charge, la convention « Option-Solidarité » proposée par la Mutuelle Familiale et d'autoriser, le Sénateur-Maire, Président du C.C.A.S., à signer l'avenant 2015 à cette convention.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. :

- 12 demandes de prise en charge mutuelle,
- 3 demandes d'aide financière.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION "CŒUR DE SEINE"

Séance du 29 septembre 2014

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'élire pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, Monsieur Norbert BUIL.

AUGMENTATION DE LA REDEVANCE SPÉCIALE POUR L'ENLÈVEMENT DES DÉCHETS NON MÉNAGERS DANS LA COMMUNE DE SAINT-CLOUD.

Le conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés, 5 abstentions s'étant manifestées,

Article 1^{er} : décide d'appliquer à partir du 1^{er} mars 2015 les tarifs suivants pour la redevance spéciale :
Pour la collecte des déchets non ménagers, qui a lieu 6 fois par semaine :

Capacité du conteneur	Tarifs annuels H.T. pour le 1 ^{er} conteneur	Tarifs annuels H.T. pour un conteneur supplémentaire
240 litres	0 €	933 €
340 litres	388 €	1 321 €
660 litres	1 633 €	2 566 €
750 litres	1 983 €	2 833 €

Pour la collecte des papiers et des cartons, qui a lieu une fois par semaine :

Capacité du conteneur	Tarifs annuels H.T. pour le 1 ^{er} conteneur	Tarifs annuels H.T. pour un conteneur supplémentaire
240 litres	0 €	148 €
340 litres	62 €	210 €
660 litres	259 €	408 €
750 litres	315 €	463€

Article 2 : dit que la recette en résultant sera inscrite à l'article 70612.

RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE/LIEU DE RÉUNION À TITRE EXCEPTIONNEL DURANT LES TRAVAUX DE LA SALLE DES MARIAGES

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide qu'à compter du commencement d'exécution des travaux dans la salle des mariages jusqu'à son parfait achèvement, les réunions du conseil communautaires se dérouleront à titre exceptionnel au Carré situé 3 bis, rue d'Orléans à Saint-Cloud.

Séance du 14 octobre 2014

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'élire pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, Monsieur Norbert BUIL.

DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS DANS LE SMIRTOP (Syndicat Mixte pour la Gestion du Réseau de Transport de l'Ouest Parisien)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne en qualité de représentant de la communauté d'agglomération « Cœur de Seine » au SMIRTOP :

- ❖ En tant que titulaires :
 - ◆ Monsieur Dominique LEBRUN, Saint-Cloud,
 - ◆ Monsieur Éric FLAMAND, Vaucresson,
 - ◆ Monsieur Yves MENEL, Garches.
- ❖ En tant que suppléants :
 - ◆ Monsieur Éric SEYNAVE, Saint-Cloud,
 - ◆ Madame Catherine BLOCH , Vaucresson,
 - ◆ Madame Béatrice BODIN, Garches.

CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « CŒUR DE SEINE » ET LE SIVU « GARCHES/MARNES-LA-COQUETTE » CONCERNANT L'ORGANISATION DE LA MINI-DÉCHETTERIE DANS LE PARKING DE LA GARE DE MARNES-LA-COQUETTE.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la convention et autorise le Président de la communauté d'agglomération « Cœur de Seine » à la signer au nom de la communauté d'agglomération et inscrit annuellement les crédits nécessaires au budget de la communauté d'agglomération « Cœur de Seine » pour verser la participation due au SIVU « Garches/Marnes-la-Coquette » dans l'occupation de la mini-déchetterie sur le parking de la gare à Marnes-la-Coquette.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SMGSEVESC PORTANT SUR LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 7

Le conseil communautaire, à la majorité des suffrages exprimés, deux votes contre s'étant manifestés, approuve la modification consécutive visée à l'article 7 portant sur la composition du bureau syndical.

PROPOSITION DE LA LISTE DES COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (C.I.I.D.)

Le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, deux abstentions s'étant manifestées, décide de créer une nouvelle liste :

Membres titulaires	Membres suppléants
Saint-Cloud	
M. Patrick GAILLARD M. Alain CAZALE M. Cyril PAYET M. Jean-Marie PARSEGHIAN M. José GARCIA M. Denis SCHERRER M. Jean-Pierre MORBOIS M. Damien RICHARD	Mme Édith SAGROUN Mme Nathalie MOUTON VEILLE Mme Claudine BERTHOUT M. Billy JEHANNO Mme Gisèle SIX M. Jean-Benoît CLERMONT M. Bertrand CUNY M. Joël LEFORT DES YLOUSES
Garches	
Mme Béatrice BODIN, Mme Nicole LEGUE, M. Jean-David ADIDA M. Jean-Luc MARTIN M. Norbert BUIL M. Michel DE LA BARGE DE CERTEAU M. Julien MAGITTERI M. Jean-Jacques BOULANGER	Mme Sophie RECHSTEINER Mme Nathalie BOINET Mme Jeanne BECART Mme Annick DEGARDIN M. Dominique BONHOMME M. Bernard LUCIANI Mme Laurence LANOY SARL CAM TM représentée par M. Julien FRETZ M. Jean-Claude LAPAPELIERE
Vaucresson	
M. Raymond FEUGA M. Xavier DENEU M. Henri NONNEVILLE M. Jacques MARLIER	M. Daniel ROMAN Mme Anne MARCHAL Mme Joëlle EUVE M. Thierry DE MAZANCOURT

et autorise le Président à proposer les 20 membres titulaires et les 20 membres suppléants au Directeur Départemental des Finances Publiques.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2013 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT POUR LE BUDGET PRINCIPAL « CŒUR DE SEINE »

Le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, deux abstentions s'étant manifestées, prend acte que l'excédent de fonctionnement de l'année 2013 s'élève à 47 498,99 € et la part non affectée à l'investissement de 1 598 595 € soit au total un excédent de fonctionnement à la clôture de l'année 2013 de 1 646 093,99 € et décide que la totalité de l'excédent de fonctionnement est affecté en fonctionnement au compte 002-010 – Excédent de fonctionnement reporté soit la somme de 1 646 093,99 €.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2013 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT POUR LE BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT « CŒUR DE SEINE »

Le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, deux abstentions s'étant manifestées, prend acte que l'excédent de fonctionnement de l'année 2013 s'élève à 202 646 € et décide que cet excédent de fonctionnement est affecté en totalité à la section d'investissement au compte 1068 (Réserves).

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2014-01 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « CŒUR DE SEINE »

Le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, deux abstentions s'étant manifestées, procède à l'inscription des crédits au budget principal de la communauté d'agglomération « Cœur de Seine ».

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2014-01 BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « CŒUR DE SEINE »

Le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, deux abstentions s'étant manifestées, procède à l'inscription des crédits au budget annexe d'assainissement de la communauté d'agglomération « Cœur de Seine ».

TAUX DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES POUR L'ANNÉE 2015

Le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, deux abstentions s'étant manifestées, vote comme suit le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2015.

Garches	4,32 % (inchangé)
Saint-Cloud	3,38 % contre 3,44 % en 2014
Vaucresson	4,52 % (inchangé)

RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATIONS : ÉTABLISSEMENT DE CONVENTIONS AVEC LES OPÉRATEURS POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC NON ROUTIER – REDEVANCES D'OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON ROUTIER COMMUNAL

Le conseil communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

Article 1^{er} : approuve la convention d'occupation du domaine public non routier intercommunal et ses annexes.

Article 2 : autorise le Président à signer les conventions d'occupation du domaine public non routier intercommunal pour les ouvrages de télécommunications demandées par les opérateurs jusqu'au terme d'une durée de quinze ans.

Article 3 : adopte le tarif et les modalités de révision de la redevance d'occupation du domaine public non routier intercommunal pour les ouvrages et les réseaux de télécommunication, dont la révision se fera conformément aux dispositions prévues dans le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005.

Article 4 : dit que la recette en résultant sera inscrite au budget de la CA « Cœur de Seine ».

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA RUE DE L'AVRE

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1^{er} : décide que la communauté d'agglomération assurera la réhabilitation du réseau d'assainissement de la rue de l'Avre située à Saint-Cloud et que celle-ci sera réalisée sous charte qualité.

Article 2 : autorise le Président et le Président délégué à solliciter auprès de l'agence de l'eau ou tout autre organisme, les subventions au taux maximum des dépenses subventionnables.

Article 3 : autorise le Président ou le Président délégué à signer avec l'agence de l'eau ou tout autre organisme, tous les actes et conventions précisant les conditions d'attribution de la subvention.

Article 4 : dit que le montant des subventions accordées sera inscrit au budget de l'exercice en cours.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF DE VIDÉOPROTECTION URBAINE À SAINT-CLOUD

Le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, deux abstentions s'étant manifestées,

Article 1^{er} : autorise la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un système de vidéo protection urbaine à Saint-Cloud.

Article 2 : autorise la mise en place d'un dispositif de vidéo protection urbaine à Saint-Cloud.

Article 3 : autorise le Président ou le Président délégué, à entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires

Article 4 : autorise le Président ou le Président délégué, à solliciter auprès du Département des Hauts-de-Seine, de l'État ou tout autre organisme susceptible de fournir un financement, les subventions aux taux maximum des dépenses subventionnables.

Article 5 : autorise le Président ou le Président délégué, à signer les conventions avec les financeurs précisant les conditions d'attribution des subventions.

Article 6 : dit que le montant des subventions accordées sera inscrit au budget de l'exercice en cours.

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS (EXERCICE 2013) DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COMMUNES DE GARCHES, MARNES-LA-COQUETTE, SAINT-CLOUD ET VAUCRESSON

Le conseil communautaire, à l'unanimité, prend acte de la communication du rapport d'activité 2013 du Syndicat Intercommunal des Communes de Garches, Marnes-la-Coquette, Saint-Cloud et Vaucresson.

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS (EXERCICE 2013) DU SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DU SERVICE DES EAUX DE VERSAILLES ET SAINT-CLOUD (SMGSEVESC)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, prend acte de la communication du rapport d'activité 2013 du Syndicat Mixte pour la Gestion des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC).

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS (EXERCICE 2013) DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE (SYCTOM)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, prend acte de la communication du rapport d'activité 2013 du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de l'Agglomération Parisienne (SYCTOM).

GESTION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE SAINT-CLOUD – ÉTABLISSEMENT D'UN RÈGLEMENT DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1^{er} : approuve les dispositions du règlement du service d'assainissement transposant aux usagers de la ville de Saint-Cloud les stipulations du contrat de délégation du service public d'assainissement.

Article 2 : autorise le Président ou le vice-président délégué à l'eau et à l'assainissement, à signer le règlement cité à l'article 1^{er}.

Article 3 : dit que le Directeur Général des Services et les agents du service d'assainissement seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P.A.C.) POUR LA VILLE DE SAINT-CLOUD

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1^{er} : les montants des participations pour raccordement à l'égout sont fixés comme suit pour ce qui concerne Saint-Cloud :

❖ Pour les immeubles de logements :

- de 1 à 20 logements : 210 € par logement
- de 21 à 100 logements : 189 € par logement
- au-delà de 100 logements : 126 € par logement.

❖ Pour les locaux d'activités :

- sans utilisation et rejet d'eau pour des usages professionnels : 200 € par tranche de 100 m² de plancher dont la construction est envisagée.
- avec utilisation et rejet d'eau pour des usages professionnels : 325 € par m³ journalier de déversement d'eau résiduaire dont le degré de pollution sera équivalent à celui des effluents domestiques, en plus de participation définie ci-dessus.

Article 2 : les recettes correspondantes seront versées à la section de fonctionnement 7068 du budget annexe d'assainissement de la CA « Cœur de Seine ».

Article 3 : Le Directeur Général des Services, les agents du service de l'assainissement et le trésorier municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Séance du 10 décembre 2014

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'élire pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, Monsieur Norbert BUIL.

ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE JACQUES BREL

Le conseil communautaire, à l'unanimité, élit pour le représenter au sein du conseil d'administration du lycée Jacques Brel à Garches : 1 membre titulaire : Mme Sylvie BOSSET et 1 membre suppléant : M. Bertrand OLIVIERO.

ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE JEAN MONNET

Le conseil communautaire, à l'unanimité, élit pour le représenter au sein du conseil d'administration du lycée Jean Monnet de Garches : 1 membre titulaire : M. Bertrand OLIVIERO et 1 membre suppléant : Mme Sylvie BOSSET.

ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE ALEXANDRE DUMAS

Le conseil communautaire, à l'unanimité, élit pour le représenter au sein du conseil d'administration du lycée Alexandre Dumas : 1 membre titulaire : Mme Brigitte PINAULDT et 1 membre suppléant : Mme Florence GUIRAUD.

ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE SANTOS DUMONT

Le conseil communautaire, à l'unanimité, élit pour le représenter au sein du conseil d'administration du lycée Santos Dumont : 1 membre titulaire : Mme Brigitte PINAULDT et 1 membre suppléant : Mme Mireille GUEZENEC.

ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE GOUNOD

Le conseil communautaire, à l'unanimité, élit pour le représenter au sein du conseil d'administration du collège Gounod : 1 membre titulaire : Mme Brigitte PINAULDT et 1 membre suppléant : Mme Florence GUIRAUD.

ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE ÉMILE VERHAEREN

Le conseil communautaire, à l'unanimité, élit pour le représenter au sein du conseil d'administration du collège Émile Verhaeren : 1 membre titulaire : Mme Brigitte PINAULDT et 1 membre suppléant : Mme Florence GUIRAUD.

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le conseil communautaire, à l'unanimité, élit pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres qui sera présidée par le Président ou son représentant, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. L'élection a lieu au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Membres	
Titulaires	Suppléants
Mme Virginie MICHEL-PAULSEN, Vaucresson	M. Éric FLAMAND, Vaucresson
M. Yves MENEL, Garches	Mme Florence GUIRAUD, Saint-Cloud
M. Éric SEYNAVE, Saint-Cloud	Mme Françoise MARTIN, Garches
M. Yves MOREAUX, Garches	M. Alexandre BOCQUILLON, Saint-Cloud
Mme Élisabeth CALGARO, Saint-Cloud	Mme Françoise GUYOT, Garches

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le conseil communautaire, à l'unanimité, élit pour siéger au sein de la commission de délégation de service public, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. L'élection a lieu au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Membres	
Titulaires	Suppléants
Mme Virginie MICHEL-PAULSEN, Vaucresson	M. Éric FLAMAND, Vaucresson
M. Yves MENEL, Garches	Mme Florence GUIRAUD, Saint-Cloud
M. Éric SEYNAVE, Saint-Cloud	Mme Françoise MARTIN, Garches
M. Yves MOREAUX, Garches	M. Alexandre BOCQUILLON, Saint-Cloud
Mme Élisabeth CALGARO, Saint-Cloud	Mme Françoise GUYOT, Garches

APPROBATION DES STATUTS DU SMGSEVESC PORTANT SUR LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 1

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la modification consécutive visée à l'article 1 portant sur l'adhésion de la CASQY au SMGSEVESC pour trois quartiers de la commune d'Élancourt.

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA BOUCLE DE LA SEINE (SIABS)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, élit ses représentants au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine.

En qualité de titulaires : Mme Catherine BLOCH,
M. Éric FLAMAND.

En qualité de suppléants : Mme Fabienne GARON,
M. Alain SAINT-PIERRE.

MODIFICATION D'UN MEMBRE TITULAIRE REPRÉSENTANT LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « CŒUR DE SEINE » AU SYELOM (ordures ménagères)

Le conseil communautaire, à l'unanimité des votes exprimés, 2 membres ne prenant pas part au vote, élit pour siéger au Comité Mixte des Hauts-de-Seine pour l'élimination des Ordures Ménagères (SYELOM) le délégué suivant :

Membre titulaire : M. Dominique LEBRUN.

AUTORISATION DE DÉLÉGATION POUR L'ENGAGEMENT DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 2015

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1^{er} : décide que, jusqu'à l'adoption des budgets et au plus tard le 31 mars 2015, le Président, exécutif de la communauté d'agglomération « Cœur de Seine » est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses nécessaires au fonctionnement et les dépenses d'investissement relatives au remboursement des annuités de la dette de la communauté d'agglomération et qui relèvent des compétences qui lui ont été transférées.

Article 2 : dit que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets lors de leur adoption.

ADOPTION DU PRINCIPE D'UNE DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE POUR L'ANNÉE 2014

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1^{er} : dit que la dotation de solidarité communautaire est égale à 50 % des produits de fiscalité supplémentaires perçus par la CA « Cœur de Seine » par rapport aux produits de taxe professionnelle perçus par les communes en 2014. Les produits de référence correspondent aux produits reçus en remplacement de la taxe professionnelle :

- Le produit de la Cotisation Foncière des Entreprises
- Le produit de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
- Le produit des Impôts Forfaitaires sur les Entreprises de Réseau (IFER)
- La Taxe d'Habitation Intercommunale
- La Taxe sur le Foncier Non Bâti Intercommunal
- La Taxe additionnelle sur le foncier non bâti
- Le prélèvement au titre du FNGIR

Article 2 : décide que la répartition de la dotation de solidarité communautaire s'effectuera de la manière suivante :

- 25 % sur la base du critère population
- 25 % sur la base du critère de potentiel financier
- 50 % en fonction de la croissance cumulée des produits de CFE et de CVAE entre 2010 et l'année de répartition. Pour ce critère la croissance cumulée des produits de CFE est calculée à taux d'imposition constants sur la période, de sorte à ne prendre en compte que l'effet « croissance des bases » dans la répartition.

Article 3 : dit que la dépense de DSC éventuelle sera inscrite au budget de la communauté, au compte 73922.

SYNDICAT À VOCATION UNIQUE DE « GARCHES/MARNES-LA-COQUETTE »

Séance du 4 juillet 2014

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 29 AVRIL 2014

Le procès-verbal de la séance du comité syndical du 29 avril 2014 est adopté, à l'unanimité, des membres présents.

CONVENTION ENTRE LE SIVU ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « CŒUR DE SEINE »

La délibération et la convention entre le SIVU et la communauté d'agglomération « Cœur de Seine » relative à la participation aux frais de mise en service, d'entretien et de nettoyage de la mini-déchetterie organisée par le SYELOM sont adoptées à l'unanimité par les membres du comité syndical.

Séance du 8 décembre 2014

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 4 JUILLET 2014

Le procès-verbal de la séance du comité syndical du 4 juillet 2014 est adopté, à l'unanimité, des membres présents.

CONVENTION ENTRE LE SIVU ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GPSO POUR LE DÉNEIGEMENT D'UNE CINQUANTAINE DE MÈTRES DANS L'AVENUE PASTEUR

Le comité se prononce en faveur de cette intervention et le Président est autorisé à signer cette convention pour le compte du SIVU

ANALYSE DE L'EAU POTABLE DE LA COMMUNE

Prélèvements effectués sur le réseau exploité par la Société des Eaux de Versailles et Saint-Cloud.

A Garches :	1 – Garage municipal	2 – École Pasteur, rue de la Côte Saint-Louis
	Le 9 décembre 2014	Le 9 décembre 2014

Analyse physico-chimique

Paramètres	Unités	Valeurs réglementaires	Signification	1	2
				Valeurs mesurées	Valeurs mesurées
pH	Unité pH	Entre 6,5 et 9	Caractérise l'eau selon son acidité ou son alcalinité	8	7,85
Conductivité	uS/cm	+ou- 400	Mesure la teneur globale en sels minéraux	735	724

Aspect normal, caractéristiques organoleptiques normales

Analyse bactériologique

Paramètres	Volume testé	Valeurs réglementaires	Signification	1	2
				Valeurs mesurées	Valeurs mesurées
Coliformes thermotolérants	100 ml	0	La surveillance de la qualité bactériologique est basée sur la recherche de germes test de contamination fécale, généralement non pathogènes, faciles à isoler et à dénombrer. Les coliformes et les streptocoques sont particulièrement résistants aux désinfectants. Leur présence peut être le signe précurseur d'une contamination par des germes pathogènes.	0	0
Entérocoques	100 ml	0		0	0
Germes à 37°C	1 ml	Moins de 10	Le dénombrement des germes à 37 et 22°C, non pathogènes et présents dans tous les milieux naturels, permet d'évaluer la flore bactérienne dans le réseau.	0	0
Germes à 22°C	1 ml	Moins de 100		0	0

AVIS DE LA DDASS : Eau de qualité conforme aux normes fixées au décret du 3 janvier 1989 modifié.